

Formations et examens 2004

Sommaire

| | |
|----------------|---|
| Page 2 | Les qualifications de cadre technique |
| Page 3 | Les qualifications d'initiateur |
| Pages 4 et 5 | Le monitorat fédéral |
| Pages 6 et 7 | La formation spécifique du BEES 1 |
| Page 8 | La qualification PAC |
| Page 9 | La qualification tandem |
| Pages 10 et 11 | Calendrier de formation 2004 |
| Page 12 | Le FMF et le BEES 2 |
| Page 13 | Frais d'inscription |
| Pages 14 et 15 | Barèmes des tests |
| Page 16 | Programme des unités de formation |
| Page 17 | Formateurs et techniciens habilités |
| Page 18 | La qualification de plieur de parachutes de secours La qualification de réparateur |
| Page 19 | Formation professionnelle Textes réglementaires Professorat de sport |
| Page 20 | Écoles et adresses utiles |

LES QUALIFICATIONS DE CADRE TECHNIQUE

Les qualifications fédérales

autorisent l'enseignement à titre bénévole

Initiation dans la discipline, formation aux brevets B1, B2, B3, B4

Initiateur fédéral
PA voltige, vol relatif, voile-contact et free fly

Enseignement Adjoint au directeur de séances de sauts

Moniteur fédéral

Permet d'enseigner en PAC à titre bénévole

Moniteur fédéral PAC

Le Brevet d'État d'Éducateur Sportif

et les qualifications complémentaires sont des diplômes professionnels qui permettent d'exercer contre rémunération

BEES 1

Enseignement
Direction de séances de sauts

BEES 1 + qualification complémentaire PAC

Permet d'enseigner en PAC à titre professionnel

BEES 1 + qualification complémentaire tandem

Permet la pratique du tandem à titre professionnel

Les qualifications des formateurs

Formateur de Moniteurs Fédéraux

C'est une qualification fédérale ouverte aux titulaires du BEES 1 (sous certaines conditions)
Le FMF peut former des moniteurs fédéraux

BEES 2

C'est un diplôme d'état de formateur et d'entraîneur ouvert aux personnes qui possèdent le BEES 1 depuis au moins deux ans

Les qualifications pour le matériel

Réparateur de parachutes

Plieur de parachutes de secours

Ce sont des qualifications fédérales

Le BEES comporte :

→ Une formation commune à tous les sports

Programme : anatomie-physiologie, psychopédagogie, réglementation, environnement socio-économique du sport.

Il faut posséder l'AFPS (brevet de secourisme) pour s'inscrire au tronc commun.

On peut présenter le tronc commun.

♦ En candidat libre : examens organisés par les DD ou les DRJS. Dates communiquées par ces services. Préparation :

1. Cours du soir (établissements publics ou privés).
2. Cours par correspondance du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance).

♦ En suivant une formation en contrôle continu des connaissances : sessions organisées par un service ou un établissement de l'état. Durée variable (plusieurs semaines).

→ Une formation spécifique (pages 6 et 7)

Il faut posséder le tronc commun pour se présenter à l'examen final de la partie spécifique du BEES 1.

Il faut posséder le BEES 1 depuis deux ans pour se présenter au BEES 2 (dérogation pour les sportifs de haut niveau).

BEES 1 = AFPS + tronc commun + partie spécifique
BEES 2 = BEES 1 depuis deux ans + tronc commun + partie spécifique

LES QUALIFICATIONS D'INITIATEUR

Conditions d'accès

1. Être âgé de 18 ans.
2. Posséder la licence fédérale de l'année en cours et le brevet C.
3. Réussir le test d'entrée en formation organisé en sessions.

Initiateur PA voltige

Test d'entrée en formation

Deux sauts consécutifs identiques à celui du test d'entrée en formation du BEES 1 (PA voltige). Il faut obtenir 14/20 de moyenne.

Formation

- ♦ Technique de saut, technique du largage, matériel.
- ♦ Analyse de sauts en vidéo.
- ♦ Aspects pédagogiques (formation d'élèves au brevet B1 et perfectionnement).
- ♦ Aspects liés à la sécurité.

Évaluation

Le candidat doit démontrer pendant le stage qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves débutants ou en perfectionnement en PA voltige.

Initiateur vol relatif

Test d'entrée en formation

Un saut de séquence à deux identique à celui du test d'entrée en formation du BEES 1 (vol relatif). Il faut obtenir 14/20.

Un saut de séquence à quatre ayant pour but d'évaluer les capacités du candidat à s'intégrer dans un saut de groupe.

Formation

- ♦ Technique de saut, technique du largage (séparation avec le free fly et les autres groupes de vol relatif), séparation pour l'ouverture, matériel.
- ♦ Aspects pédagogiques (formation d'élèves au brevet B2 et perfectionnement).
- ♦ Aspects liés à la sécurité.
- ♦ Analyse de sauts en vidéo.

Évaluation

Le candidat doit démontrer pendant le stage qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves débutants ou en perfectionnement en vol relatif.

Initiateur voile-contact

Test d'entrée en formation

Deux sauts consécutifs identiques à celui du test d'entrée en formation du BEES 1 (voile-contact). Il faut obtenir 14/20 de moyenne.

Formation

- ♦ Technique de saut, technique du largage, matériel.
- ♦ Aspects pédagogiques (formation d'élèves au brevet B3 et perfectionnement).
- ♦ Aspects liés à la sécurité.

Évaluation

Le candidat doit démontrer pendant le stage qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves débutants ou en perfectionnement en voile contact.

Initiateur free fly

Test d'entrée en formation

Saut n° 1 : le candidat effectue un programme libre pour démontrer ses capacités techniques. Il est suivi par le formateur et peut demander sa participation (prise, figures en binôme).

Sauts n° 2 et 3 : sauts avec un formateur qui joue le rôle d'un pratiquant peu expérimenté. Le candidat doit produire une image vidéo exploitable et démontrer lors de la préparation du saut et du debriefing qu'il connaît les règles de sécurité de la discipline.

Sauts n° 4 et 5 : sauts de groupe. Le candidat doit démontrer qu'il possède les capacités techniques pour s'intégrer dans le saut et appliquer les règles de sécurité de la discipline.

L'évaluation porte sur :

- ♦ Les capacités techniques du candidat. Positions, transitions, figures de base, évolutions et déplacements dans toutes les techniques du freefly (tête en haut, tête en bas, sur le dos, en dérive dos ou face sol, en oblique).
- ♦ Capacité de communication gestuelle en vol.
- ♦ Connaissances et mise en application des règles de sécurité au sol (contrôle du matériel, briefing des sauts) et en vol (vis-à-vis des autres, respect des hauteurs, des axes et des consignes de travail, séparation).

Formation

- ♦ Technique de saut, technique du largage (séparation avec le vol relatif et les autres groupes de free fly), séparation pour l'ouverture, matériel.
- ♦ Aspects pédagogiques (formation d'élèves au brevet B4 et perfectionnement).
- ♦ Aspects liés à la sécurité.
- ♦ Sauts de perfectionnement technique.

Évaluation

Le candidat doit démontrer pendant le stage qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves débutants ou en perfectionnement en freefly.

LE MONITORAT FÉDÉRAL

Conditions d'accès

1. Être âgé de 18 ans et posséder la licence fédérale de l'année en cours et le brevet C.
2. Totaliser 300 sauts dont 80 dans les 12 derniers mois (carnet de sauts à jour).
3. Réussir le test d'entrée en formation.

Test d'entrée en formation

Il est organisé en sessions par les responsables d'inter-région.

Deux exercices probatoires et trois sauts notés

Il faut réussir les deux exercices probatoires pour pouvoir effectuer les sauts notés.

Il faut obtenir 10/20 aux sauts notés pour réussir le test.

1^{er} exercice probatoire (2200 m minimum)

Réaliser les six figures suivantes en 18" maximum (pénalités incluses, ordre au choix du candidat annoncé avant l'épreuve) : tour droit, tour gauche, loop avant, loop arrière, tonneau droit, tonneau gauche.

Si le candidat :

Dépasse les temps indiqués (pénalités incluses).

N'effectue pas les figures correctement ou effectue une figure avec un désaxement de plus de 45°.

Se trompe de figures.

N'effectue pas la totalité des figures.

Il n'a pas la possibilité d'effectuer les sauts suivants et échoue au test d'entrée en formation.

Pénalités

| | | | |
|-----------------------|------------------|-----------------------|--------------|
| Tour incomplet | | Looping désaxé | |
| Jusqu'à 45° | 0,1" tous les 5° | Plus de 45° | éliminatoire |
| Plus de 45° | éliminatoire | | |
| Tour dépassé | | Tonneau désaxé | |
| Jusqu'à 45° | pas de pénalité | Plus de 45° | éliminatoire |
| Plus de 45° | éliminatoire | | |

2^{ème} exercice probatoire

Le candidat doit démontrer sur l'ensemble des sauts ses compétences dans le domaine du pilotage et de la navigation, ses connaissances des règles de sécurité parachute ouvert et sa capacité à les appliquer. Les initiateurs PA/voltige et voile-contact peuvent être dispensés de cet exercice : dans ce cas la note de 10/20 est attribuée

1^{er} saut noté

Quatre tours alternés sur le dos en moins de 15 secondes (les pénalités applicables sont identiques à celles du 1^{er} exercice probatoire). Les initiateurs freestyle peuvent être dispensés de ce saut : dans ce cas la note de 10/20 est attribuée.

2^{ème} saut noté (avec un testeur)

Le candidat sort de l'avion trois secondes après le testeur. Il doit apponter de face le plus rapidement et le plus proprement possible. Le temps démarre à la sortie d'avion du candidat. Le testeur conserve l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

3^{ème} saut noté (avec un testeur)

Le candidat apponte de face et effectue deux tours autour du testeur, un dans un sens puis un dans l'autre, en faisant à chaque passage des prises aux jambes et des prises aux bras. Le temps démarre au lâcher après le premier appontage. Le testeur conserve l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut. Les initiateurs vol relatif peuvent être dispensés de ce saut : dans ce cas la note de 10/20 est attribuée.

Notation

Le candidat doit obtenir 10/20 à l'ensemble des sauts.

Saut 2 : le temps démarre à la sortie de l'avion du candidat.

Saut 3 : le temps démarre au lâcher après le premier appontage.

Les sauts 2 et 3 peuvent, à la demande du candidat, être effectués en un seul saut.

Le candidat est responsable du choix des combinaisons, de l'utilisation de ceintures lestées et de la fin du travail. Il peut voler dans la position de son choix.

Fautes éliminatoires

Les fautes de sécurité sont éliminatoires et notamment :

Approche incontrôlée ou collision violente.

Absence de dérive ou dérive dangereuse.

Séparation en-dessous de 1000 mètres et ouverture basse.

Toute faute pouvant mettre le testeur ou un tiers en danger.

Barèmes de notation

Premier saut noté (tours dos)

| Temps | Note |
|-------------------------------------|------|
| 15" | 10 |
| 1" en moins = 1 point en plus, etc. | |
| 1" en plus = 1 point en moins, etc. | |

Deuxième saut noté (rattrapage)

| Temps | Note | Jusqu'à | Jusqu'à | Jusqu'à | |
|---------|------|---------|---------|---------|---|
| Jusqu'à | | | | | |
| 15" | 20 | 24" | 14 | 33" | 8 |
| 16"5 | 19 | 25"5 | 13 | 34"5 | 7 |
| 18" | 18 | 27" | 12 | 36" | 6 |
| 19"5 | 17 | 28"5 | 11 | 37"5 | 5 |
| 21" | 16 | 30" | 10 | Au-delà | 0 |
| 22"5 | 15 | 31"5 | 9 | | |

Pénalités

Départ entre 2"5 et 3" après le testeur : 3" de pénalité.

Départ entre 2" et 2"5 après le testeur : 8" de pénalité.

Départ moins de 2" après le testeur : 0/20.

Troisième saut noté (tours autour du testeur)

Temps inférieur ou égal à 9 secondes : 20/20.

Puis retirer 1,5 points par seconde supplémentaire.

Mise en formation

Le directeur technique adresse à la FFP une déclaration de mise en formation, il atteste que le stagiaire a les minima d'activité requis et joint une copie de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation.

Le stagiaire reçoit un livret de formation qui doit être tenu à jour après chaque stage ou examen.

Le statut de moniteur stagiaire permet d'enseigner sous les directives et le contrôle du directeur technique ou d'un formateur, après une formation en double (voir les limitations dans le contenu de l'UF 3).

Il est valable trois ans.

Formation

Trois unités de formation et un stage d'application.

1. Unité de formation 1 et 2, technique et pédagogie

Programme et contenu page 16.

2. Unité de formation 3, pratique

Sept jours minimum en période bloquée ou en week-ends.

Ces UF sont organisées par la FFP (calendrier national) ou par un FMF (en régions).

Les candidats s'inscrivent auprès de l'organisateur.

Limitations des prérogatives du moniteur stagiaire

Le stagiaire doit avoir suivi en totalité les UF 1, 2 pour pouvoir participer à l'UF 3. Dans le cadre de l'UF 3, il ne peut :

Former seul des élèves pour le premier saut.

Larguer seul des élèves en OA.

Effectuer seul du guidage radio parachute ouvert.

Qu'après avoir démontré son autonomie et une fois que l'autorisation de travailler seul, pour chacun des points ci-dessus, a été inscrite dans le livret de formation par le formateur.

3. Stage d'application

Sept jours minimum en période bloquée ou en week-ends, programmés avec le directeur technique d'une école, à l'issue des UF 1, 2 et 3 et avant l'examen du monitorat fédéral.

Objectif : *acquérir une première expérience d'enseignement.*

Minima : *plusieurs formations pour le premier saut et plusieurs journées consacrées au suivi d'élèves en progression en chute et parachute ouvert (travail au sol et en vol).*

Le directeur technique note le travail effectué sur le livret de formation.

Obtention du diplôme

Le candidat doit valider les compétences suivantes :

Capacité à former au premier saut (incluant toutes les consignes de sécurité de base).

Capacité à larguer (incluant les vérifications avant l'embarquement et les procédures de travail dans l'avion).

Capacité à conduire la progression des élèves (incluant l'analyse de sauts ainsi que les briefings et les debriefings des sauts).

Capacité à utiliser un outil de communication pour l'aide au pilotage sous voile (radio).

Capacité à utiliser les matériels (connaissances théoriques et pratique).

Une évaluation écrite (QCM) des connaissances théoriques.

Ces compétences sont validées en session d'examen, ou par un FMF et une personne désignée par le responsable d'inter-région (les deux signatures sont indispensables).

Elles peuvent être validées indépendamment les unes des autres.

Sessions d'examen

Elles sont organisées et coordonnées par les responsables des inter-régions.

LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU BEES 1

La formation comprend un stage et un examen de préformation, neuf unités de formation, un stage pédagogique en situation et un examen final. Les candidats sont invités à lire attentivement le texte réglementaire de référence : l'arrêté du 26 décembre 1996.

Conditions d'accès

1. Totaliser 300 sauts dont 100 dans les 12 derniers mois (carnet de sauts à jour).
2. Réussir le test d'entrée en formation.
3. Posséder l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Test d'entrée en formation

Les sessions sont programmées au calendrier national. Après réussite, le candidat reçoit une attestation de capacités techniques à joindre au dossier d'inscription à l'examen de préformation.

Le test comprend un saut probatoire et quatre sauts notés

- Il faut réussir le saut probatoire pour pouvoir faire les trois sauts notés.
- Il faut obtenir 10 de moyenne aux quatre sauts notés pour réussir le test.

Saut probatoire

Identique à celui du monitorat fédéral (page 5), sauf le barème des pénalités (ci-contre).

Quatre sauts notés (barèmes pages 14 et 15)

1. Un saut de figures associées.
- 2 et 3. Deux sauts dans une spécialité de compétition : PA voltige, vol relatif, voile-contact.
4. Un saut dans une deuxième de ces spécialités.

Pénalités du saut probatoire du BEES

Tour incomplet

Jusqu'à 45° 0,1" tous les 5°
Plus de 45° éliminatoire

Tour dépassé

Jusqu'à 45° pas de pénalité
Plus de 45° éliminatoire

Looping ou tonneau désaxé

Jusqu'à 45° 0,1" tous les 5°
Plus de 45° éliminatoire

Inclinaison, cabré ou piqué

Jusqu'à 30° pas de pénalité
De 31 à 45° 0,4" de pénalité
Plus de 45° éliminatoire

Si le candidat échoue au test, il ne peut se représenter que lors d'une session ultérieure

Stage et examen de préformation

Inscription au plus tard deux mois avant la date de la session auprès de la DRJS de Toulouse.

Programme du stage de préformation

Présentation du cursus de formation. Notions de base sur le programme du brevet C : technique, matériel, météorologie, réglementation, connaissance du milieu aéronautique.

Le stage et l'examen de préformation permettent d'évaluer les capacités du candidat, d'établir un plan individuel de formation et d'étudier les demandes d'allègements de formation.

Épreuve A : capacités techniques

- Démêlage et pliage (coefficient 0,5).
- Un QCM suivi d'un oral portant sur le programme du brevet C (coefficient 0,25 pour l'écrit et 0,25 pour l'oral).

Épreuve B : capacités à l'animation (coefficient 1)

- Un entretien de motivations à partir du dossier personnel joint au dossier d'inscription (modèle en annexe de l'arrêté du 26 décembre 1996).

Une note inférieure ou égale à 6/20 est éliminatoire. Le candidat qui obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves (sans note éliminatoire) est admis. Il reçoit un livret de formation (différent de celui du monitorat fédéral) valable trois ans, qui atteste du statut d'éducateur sportif stagiaire et permet d'être rémunéré dans le cadre du stage en situation.

Allègements de formation

Les personnes ayant l'un des diplômes ci-dessous peuvent demander des allègements de formation.

- **Moniteur fédéral** : allègement possible du stage de préformation (pas de l'examen) et des UF 1, 2 et 3.
- **Plieur de secours** : allègement de l'UF 4.
- **Initiateur fédéral** PA voltige, vol relatif ou voile-contact, (qualification datant de moins de deux ans) : allègement de l'UF 6.
- **Toute personne justifiant d'une compétence particulière** : allègement correspondant (par exemple un médecin est allégé de l'UF 9).
- **Sportif de haut niveau** : allègement possible du stage de préformation (pas de l'examen).

Dossier d'inscription

- Une demande d'inscription
- Une copie d'une pièce d'identité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du parachutisme datant de moins de trois mois
- Deux photos d'identité
- Trois enveloppes timbrées pour 50 g à l'adresse du candidat
- Une attestation du DTN justifiant des minima de sauts
- Le dossier personnel figurant en annexe de l'arrêté du 26 décembre 1996
- L'attestation de capacités techniques (réussite au test d'entrée en formation)
- L'AFPS
- Une demande d'allègement de formation pour les candidats concernés (avec pièces justificatives)

Les demandes d'allègements doivent être jointes au dossier d'inscription en préformation, accompagnées des pièces justificatives. Elles sont examinées par le jury, qui les accorde ou non.

Formation

Neuf unités de formation et un stage pédagogique en situation.

Agrément des unités de formation

Les unités de formation ne sont validées que si elles sont agréées par la DRJS du lieu du stage. La demande incombe à l'organisateur.

Stage pédagogique en situation

14 jours minimum (130 heures).

Il fait l'objet d'une convention entre le conseiller de stage, le responsable de l'école et le stagiaire. La convention est adressée par le conseiller à la DDJS du lieu du stage. Elle doit être signée par le directeur régional Jeunesse et Sports.

Rapports de stage : le conseiller rédige un rapport qu'il joint au livret de formation du candidat. Le stagiaire rédige un rapport qu'il joint au dossier d'inscription à l'examen.

UF 1 et 2 technique et pédagogie

Trois semaines de stage.

UF 3 pratique

Sept jours sur une école, en période bloquée ou en week-ends. Programmation à l'occasion du stage de préformation.

UF 4 matériel

Neuf jours, avec une évaluation en fin de stage. L'unité de formation est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

UF 5 direction de séance de sauts

Sept jours sur une école, en période bloquée ou en week-ends.

UF 6 stage initiateur : PA voltige, vol relatif, voile-contact

Stage identique à la qualification fédérale, comportant une évaluation ; l'unité de formation est validée si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Un initiateur fédéral peut demander l'allègement de l'UF 6 si sa qualification date de moins de deux ans.

UF 7 météorologie, aérodynamique et mécanique de vol

Stage de formation théorique, une semaine.

UF 8 réglementation

Stage de formation théorique, une semaine.

UF 9 physiologie

Stage de formation théorique, quatre jours.

Examen

Conditions d'inscription

- ♦ Totaliser 500 sauts.
- ♦ Posséder le tronc commun.
- ♦ Avoir suivi les UF 1 à 9 et le stage en situation, avec une note supérieure ou égale à 10/20 aux UF 4 et 6.
- ♦ Envoyer le dossier d'inscription à la DRJS de Toulouse, au plus tard deux mois avant l'examen.

Dossier d'inscription

- ♦ Une demande d'inscription
- ♦ Une attestation du DTN certifiant que le candidat totalise au moins 500 sauts
- ♦ Le livret de formation
- ♦ Deux enveloppes timbrées pour 50 g à l'adresse du candidat
- ♦ Les rapports de stage en situation
- ♦ L'attestation de réussite au tronc commun
- ♦ Un relevé de notes pour la prise en compte de celle du test d'entrée en formation pour l'épreuve de technique personnelle
- ♦ Pour les sportifs de haut niveau, une attestation d'inscription sur les listes, datant de moins de deux ans
- ♦ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du parachutisme datant de moins de trois mois

Épreuves

Groupe A épreuve générale, coefficient 4

Un écrit, trois heures, coefficient 2

Aspects techniques du parachutisme (météo, aérodynamique, altimétrie, physiologie, technique de saut, déroulement des séances de sauts).

Un oral, 30' de préparation, 30' d'épreuve, coefficient 2

Environnement économique et social du parachutisme (réglementation aérienne, espace aérien et aéronefs, enseignement et exercice professionnel, matériel, assurance, manifestations aériennes).

Groupe B épreuve pédagogique, coefficient 4 (épreuves anticipées)

Conduite d'une séance, coefficient 3

Formation au premier saut, largage et debriefing des sauts, observation et analyse de sauts en vidéo.

Un entretien, coefficient 1

Entretien avec le jury sur la séance, le candidat justifie ses choix et son intervention.

Programmation des épreuves anticipées

Sur rendez-vous, dès l'examen de préformation. Contacter : Frédéric Rami 06 61 61 29 78.

Groupe C épreuve technique, coefficient 4

Technique personnelle, coefficient 2,

Identique aux quatre sauts notés du test d'entrée en formation (la note du test peut être conservée si elle date de moins de deux ans). Les sportifs de haut niveau obtiennent une note attribuée en fonction de leurs résultats en compétition (voir tableau).

Matériel, coefficient 1

Montage d'un parachute et du déclencheur de sécurité, démêlage et pliage, contrôles.

Un oral, 30' de préparation, 30' d'épreuve, coefficient 1

Règlements fédéraux (la FFP, licence assurance, enseignement, brevets, documents de sauts, écoles).

Sportifs de haut niveau

Note de technique personnelle attribuée en fonction du classement.

| Championnat | Classement | | | | | Puis par place |
|-------------|------------|----|----|----|----|----------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| du monde | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | - 1 |
| d'Europe | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | - 1 |
| de France | 15 | 14 | 13 | | | - 2 |

LA QUALIFICATION PAC

Il existe deux qualifications.

La qualification de **moniteur fédéral PAC**, accessible aux titulaires du monitorat fédéral de parachutisme.

La **qualification complémentaire du BEES**, délivrée par l'État et obligatoire pour exercer contre rémunération, accessible aux titulaires du BEES 1 parachutisme.

Les modalités de formation et d'évaluation sont identiques et la qualification est soumise dans les deux cas à un renouvellement annuel avec des minima d'activité. Les titulaires du BEES reçoivent une autorisation d'exercer délivrée par la DDJS.

Conditions d'accès

- ◆ Totaliser 1000 sauts dont 200 sauts dans les 24 derniers mois et 100 sauts dans les 12 derniers mois.
- ◆ Réussir le test d'entrée en formation organisé en début de stage.

Inscription (voir tableau p. 13)

Qualification fédérale : adresser une fiche d'inscription à la FFP et être présenté par un directeur technique.

Qualification complémentaire du BEES : s'inscrire deux mois avant le stage d'évaluation auprès de la DRJS de Toulouse.

Dossier d'inscription

Une fiche d'inscription
Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
Deux photos d'identité
Trois enveloppes timbrées pour 50 g à l'adresse du candidat
Une photocopie du BEES 1 option parachutisme
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du parachutisme de moins de 3 mois

Formation et évaluation

La formation est organisée en trois phases.

Phase 1 : stage d'entraînement et de formation, une semaine.

Phase 2 : stage d'évaluation, une semaine.

Phase 3 : stage en situation, formation au sol et en vol de deux élèves au minimum.

La délivrance de la qualification a lieu à l'issue de ces trois phases et au vu du rapport du stage en situation. Pour la qualification complémentaire du BEES, c'est une commission Jeunesse et Sports qui délibère et établit la liste des candidats admis.

Test d'entrée en formation

- ◆ **1^{er} saut** : testeur en position d'élève, candidat en position de moniteur. Le testeur effectue des déplacements importants dans les trois dimensions, le candidat doit à chaque fois revenir à proximité.
- ◆ **2^{ème} saut** : VR 4 identique au saut du stage initiateur, dont la note peut être validée si elle date de moins de 3 ans.

La pratique de la PAC exige un bon niveau technique. Le test d'entrée et la formation nécessitent un entraînement spécifique

Stage d'entraînement et de formation

Formation théorique

Présentation de la méthode PAC, aspects réglementaires et pédagogiques. Choix du matériel. Formation au 1^{er} saut et conduite des progressions. Choix des programmes de saut. Utilisation de la vidéo et tenue à jour du carnet de sauts. Conduite à tenir en cas de difficultés.

Formation pratique

Évaluation du taux de chute d'un élève. Présentation de sauts PAC en vidéo. Simulation de sauts PAC et des différentes difficultés techniques, stagiaire en position de moniteur et formateur en position d'élève.

Stage d'évaluation

Le formateur reproduit des difficultés : faux départ, départ anticipé, figure en sortie, mauvaise position, variation rapide du taux de chute, perte de stabilité et figure incontrôlée, rotations rapides, non ouverture ou perte de stabilité à l'ouverture.

Le stagiaire doit démontrer ses capacités à :

- ◆ Maîtriser et stabiliser une sortie accrochée.
- ◆ Voler au contact du testeur et anticiper ses déplacements.
- ◆ Faire un rattrapage rapide de distance ou de niveau. Récupérer un testeur qui figure ou qui tourne, le remettre à plat et stabiliser sa chute.
- ◆ Donner les bonnes corrections.
- ◆ Intervenir pour assurer la sécurité à l'ouverture.

La réussite à l'évaluation donne accès au stage en situation

Stage en situation

Le conseiller pédagogique est désigné lors du stage d'évaluation.

- ◆ Le stage en situation doit se dérouler dans l'année de la qualification.
- ◆ Le stagiaire forme au minimum deux élèves complets (12 sauts). Le conseiller saute avec le stagiaire pour les premiers sauts et aussi longtemps qu'il le juge nécessaire.
- ◆ Il peut prolonger, interrompre ou ne pas valider le stage s'il estime que le stagiaire ne fait pas la preuve des capacités attendues.

Pour la qualification complémentaire du BEES

Une convention est établie entre le conseiller pédagogique, le responsable de l'école et le stagiaire ; elle est envoyée à la DDJS du lieu du stage et visée par le directeur régional Jeunesse et Sports.

Rapports du stage pédagogique en situation

Le stagiaire et le conseiller rédigent chacun un rapport adressé au Directeur Technique National. Le rapport du conseiller porte la mention : avis favorable ou avis défavorable pour la délivrance de la qualification PAC.

Validation, renouvellement

Un jury délibère au vu des rapports du stage en situation et établit la liste des candidats admis. Les autres ne sont plus autorisés à effectuer des sauts PAC.

Renouvellement

Chaque année, le moniteur adresse un compte-rendu d'activité au Directeur Technique National, mentionnant le nombre de sauts et de sauts PAC effectués.

Qualification complémentaire du BEES, le candidat reçoit l'autorisation d'exercer de la DDJS. Dans le cas contraire, il doit en faire la demande.

Conditions requises pour exercer contre rémunération

Être titulaire de la qualification complémentaire PAC du BEES renouvelée et d'une autorisation d'exercer ; être déclaré en préfecture.

LA QUALIFICATION TANDEM

C'est une **qualification complémentaire du BEES**, délivrée par l'État et accessible aux titulaires du BEES 1 parachutisme. Elle est soumise à un renouvellement annuel avec des minima d'activité et une autorisation d'exercer délivrée par la DDJS.

Conditions d'accès

- ◆ Posséder le BEES 1 parachutisme.
- ◆ Totaliser 1000 sauts dont 200 sauts dans les 24 derniers mois et 100 sauts dans les 12 derniers mois.
- ◆ Réussir le test d'entrée en formation.
- ◆ Passer un examen médical spécifique.
- ◆ S'inscrire deux mois avant le stage à la DRJS de Toulouse.

Dossier d'inscription

Une fiche d'inscription
Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
Deux photos d'identité
Trois enveloppes timbrées pour 50 g à l'adresse du candidat
Une photocopie du BEES 1 option parachutisme
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du parachutisme de moins de 3 mois, avec examen clinique justifiant d'un état cardiaque compatible avec l'activité et un électrocardiogramme d'effort.

Le test d'entrée en formation

Il est organisé en début de stage.

- ◆ **1^{er} saut** : enchaînement en 12 secondes maximum de cinq figures tirées au sort (tours, loopings ou tonneaux).
- ◆ **2^{ème} saut** : quatre tours alternés sur le dos en 15 secondes maximum (assiette horizontale, pas de position assise).
Mise dos après 5 secondes minimum de chute.
Tolérance d'axe pour les tours,
 - ◆ en moins : 0°
 - ◆ en plus : 45°

Les deux exercices peuvent être effectués en un seul saut, à la demande du candidat.

Formation et évaluation

Un stage d'une semaine + un stage en situation.

Stage de formation

Formation théorique

Réglementation.

Approche pédagogique du tandem.

Présentation du matériel. Réglage du harnais de l'élève, équipement.

Pliage du parachute principal.

Procédures normales en vol. Présentation d'un saut type.

Incidents et conduite à tenir.

Pilotage de la voileure : évolutions, circuit d'atterrissage, finale, atterrissage.

Evacuation et atterrissage forcé.

Formation et évaluation en vol

Sept niveaux de difficulté progressive.

Il faut réussir un niveau pour pouvoir passer au suivant.

Les sept niveaux doivent être réussis en huit sauts maximum.

Toute ouverture en dessous d'une hauteur de 1200 m est éliminatoire.

Toute faute de sécurité peut entraîner l'exclusion du candidat du stage.

La réussite au stage de formation donne accès au stage en situation.

Stage en situation

Convention

Une convention est établie entre le conseiller, le responsable de l'école et le stagiaire ; elle est signée par chacune des parties, envoyée à la DDJS du lieu du stage et visée par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports.

Programme

Le candidat doit réaliser 10 sauts minimum dans les deux mois qui suivent le stage de formation, dont :

- Cinq sauts avec parachutistes brevet A ou plus.
- Cinq sauts avec passagers et sans accompagnement, excepté un éventuel videoman désigné par le conseiller de stage.
- ◆ Hauteur minimum de 3500 m.
- ◆ Une interruption de plus d'un mois pendant le stage en situation, oblige le candidat à refaire un saut avec un parachutiste titulaire du brevet A. S'il change de matériel, il doit faire des éducatifs spécifiques.
- ◆ Le conseiller peut prolonger, interrompre ou ne pas valider le stage s'il estime que le stagiaire ne fait pas la preuve des capacités attendues.

Le stagiaire et le conseiller rédigent chacun un rapport adressé au Directeur Technique National. Le rapport du conseiller porte la mention : avis favorable ou avis défavorable pour la délivrance de la qualification tandem.

- ◆ Celui du stagiaire mentionne le détail des sauts effectués, la taille et le poids des passagers ainsi que les difficultés éventuellement rencontrées.

Validation, renouvellement

Un jury délibère au vu des rapports du stage en situation et établit la liste des candidats admis. Les autres ne sont plus autorisés à effectuer des sauts tandem.

Renouvellement

Chaque année, le moniteur adresse un compte-rendu d'activité au Directeur Technique National, mentionnant le nombre de sauts et le nombre de sauts tandem effectués. Il reçoit l'autorisation d'exercer de la DDJS. Le cas échéant, il doit en faire la demande.

Conditions requises pour exercer

Etre titulaire de la qualification complémentaire tandem renouvelée et d'une autorisation d'exercer, être déclaré en préfecture.

La pratique du tandem nécessite le respect systématique des règles de sécurité relatives au pliage, au briefing du saut, à l'équipement du passager, au contrôle au sol et en vol du matériel et de l'équipement ainsi qu'au déroulement du saut.

CALENDRIER

JANVIER

| | |
|---|----|
| j | 1 |
| v | 2 |
| s | 3 |
| d | 4 |
| l | 5 |
| m | 6 |
| m | 7 |
| j | 8 |
| v | 9 |
| s | 10 |
| d | 11 |
| l | 12 |
| m | 13 |
| m | 14 |
| j | 15 |
| v | 16 |
| s | 17 |
| d | 18 |
| l | 19 |
| m | 20 |
| m | 21 |
| j | 22 |
| v | 23 |
| s | 24 |
| d | 25 |
| l | 26 |
| m | 27 |
| m | 28 |
| j | 29 |
| v | 30 |
| s | 31 |

Stage de préformation Gap

Stage plieur 1^{ère} partie Chamonix

FÉVRIER

| | |
|---|----|
| d | 1 |
| l | 2 |
| m | 3 |
| m | 4 |
| j | 5 |
| v | 6 |
| s | 7 |
| d | 8 |
| l | 9 |
| m | 10 |
| m | 11 |
| j | 12 |
| v | 13 |
| s | 14 |
| d | 15 |
| l | 16 |
| m | 17 |
| m | 18 |
| j | 19 |
| v | 20 |
| s | 21 |
| d | 22 |
| l | 23 |
| m | 24 |
| m | 25 |
| j | 26 |
| v | 27 |
| s | 28 |
| d | 29 |

Examen préfo.
UF 8 réglementation Bouloc

UF 9 physiologie Bouloc

UF 7 météo aérodynamique Bouloc

MARS

| | |
|---|----|
| l | 1 |
| m | 2 |
| m | 3 |
| j | 4 |
| v | 5 |
| s | 6 |
| d | 7 |
| l | 8 |
| m | 9 |
| m | 10 |
| j | 11 |
| v | 12 |
| s | 13 |
| d | 14 |
| l | 15 |
| m | 16 |
| m | 17 |
| j | 18 |
| v | 19 |
| s | 20 |
| d | 21 |
| l | 22 |
| m | 23 |
| m | 24 |
| j | 25 |
| v | 26 |
| s | 27 |
| d | 28 |
| l | 29 |
| m | 30 |
| m | 31 |

UF 1 et 2 technique et pédagogie Bouloc

Stage plieur 2^{ème} partie Chamonix

UF 1 et 2 technique et pédagogie Bouloc

Stage théorique FMF Bouloc

UF 1 et 2 technique et pédagogie Bouloc

Stage théorique FMF Bouloc

UF 6 VR Gap

Tests techniques Mimizan

Les traits verticaux indiquent les dates des congés scolaires, zone par zone.

Vacances de la zone A
Départements concernés
01 - 03 - 07 - 09 - 11 - 12
14 - 15 - 22 - 26 - 29 - 30
31 - 32 - 34 - 35 - 38 - 42
43 - 44 - 46 - 48 - 49 - 50
53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 61
63 - 65 - 66 - 69 - 72 - 73
74 - 81 - 82 - 85 - 88

Vacances de la zone B
Départements concernés
02 - 04 - 05 - 06 - 08 - 10
13 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20
21 - 23 - 25 - 27 - 28 - 36
37 - 39 - 41 - 45 - 51 - 52
58 - 59 - 60 - 62 - 67 - 68
70 - 71 - 76 - 79 - 80 - 83
84 - 86 - 87 - 89 - 90

Vacances de la zone C
Départements concernés
24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 75
77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94
95

Les dates de congés scolaires des départements et territoires d'outre mer ne figurent pas sur ce calendrier.

AVRIL

| | |
|---|----|
| j | 1 |
| v | 2 |
| s | 3 |
| d | 4 |
| l | 5 |
| m | 6 |
| m | 7 |
| j | 8 |
| v | 9 |
| s | 10 |
| d | 11 |
| l | 12 |
| m | 13 |
| m | 14 |
| j | 15 |
| v | 16 |
| s | 17 |
| d | 18 |
| l | 19 |
| m | 20 |
| m | 21 |
| j | 22 |
| v | 23 |
| s | 24 |
| d | 25 |
| l | 26 |
| m | 27 |
| m | 28 |
| j | 29 |
| v | 30 |

UF6 Gap

Tests techniques Mimizan

Entraînement PAC Gap

Tests techniques Saumur

Tests techniques Nancy

UF 3 pratique, sur rendez-vous, lieux à déterminer

MAI

| | |
|---|----|
| s | 1 |
| d | 2 |
| l | 3 |
| m | 4 |
| m | 5 |
| j | 6 |
| v | 7 |
| s | 8 |
| d | 9 |
| l | 10 |
| m | 11 |
| m | 12 |
| j | 13 |
| v | 14 |
| s | 15 |
| d | 16 |
| l | 17 |
| m | 18 |
| m | 19 |
| j | 20 |
| v | 21 |
| s | 22 |
| d | 23 |
| l | 24 |
| m | 25 |
| m | 26 |
| j | 27 |
| v | 28 |
| s | 29 |
| d | 30 |
| l | 31 |

UF 6 VR Chambéry

Tests techniques Chambéry

UF 4 matériel Chamonix

Entraînement PAC Mimizan

Stage initiateur freestyle Mimizan

UF 4 matériel Chamonix

JUIN

| | |
|---|----|
| m | 1 |
| m | 2 |
| j | 3 |
| v | 4 |
| s | 5 |
| d | 6 |
| l | 7 |
| m | 8 |
| m | 9 |
| j | 10 |
| v | 11 |
| s | 12 |
| d | 13 |
| l | 14 |
| m | 15 |
| m | 16 |
| j | 17 |
| v | 18 |
| s | 19 |
| d | 20 |
| l | 21 |
| m | 22 |
| m | 23 |
| j | 24 |
| v | 25 |
| s | 26 |
| d | 27 |
| l | 28 |
| m | 29 |
| m | 30 |

UF 4 Matériel Chamonix

UF 6 VR Nancy

Examen PAC Bouloc

DE FORMATION 2004

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

| | | |
|------|------|------|
| j 1 | d 1 | m 1 |
| v 2 | l 2 | j 2 |
| s 3 | m 3 | v 3 |
| d 4 | m 4 | s 4 |
| l 5 | j 5 | d 5 |
| m 6 | v 6 | l 6 |
| m 7 | s 7 | m 7 |
| j 8 | d 8 | m 8 |
| v 9 | l 9 | l 9 |
| s 10 | m 10 | 10 |
| d 11 | m 11 | 11 |
| l 12 | j 12 | d 12 |
| m 13 | v 13 | l 13 |
| m 14 | s 14 | m 14 |
| j 15 | d 15 | m 15 |
| v 16 | l 16 | j 16 |
| s 17 | m 17 | v 17 |
| d 18 | m 18 | s 18 |
| l 19 | j 19 | d 19 |
| m 20 | v 20 | l 20 |
| m 21 | s 21 | m 21 |
| j 22 | d 22 | m 22 |
| v 23 | l 23 | j 23 |
| s 24 | m 24 | v 24 |
| d 25 | m 25 | s 25 |
| l 26 | j 26 | d 26 |
| m 27 | v 27 | l 27 |
| m 28 | s 28 | m 28 |
| j 29 | d 29 | m 29 |
| v 30 | l 30 | j 30 |
| s 31 | m 31 | |

Examen final
BEES 1 et 2
Bouloc

Stage
tandem
Cahors

Les stages PAC
et tandem peuvent
être prolongés pour
raisons météo

Les stages organisés dans les régions ne figurent pas sur ce calendrier

Stage
initiateur VR
Saumur

Examen plieur
Chamonix

Tests
techniques
Gap

Stage
initiateur
freestyle
Strasbourg

Initiateur PA voltige

Pour passer la **qualification d'initiateur PA-voltige**, prendre contact avec Gilles Nicolas, au centre de Strasbourg.

Initiateur voile-contact

Pour passer la **qualification d'initiateur voile-contact**, prendre contact avec Jean-Michel Poulet par l'intermédiaire de la FFP.

Épreuves anticipées du BEES 1

Elles ont lieu à partir du mois de mai. Pour la programmation, prendre contact avec Frédéric Rami :
Tel 06 61 61 29 78.

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

| | | |
|------|------|------|
| v 1 | l 1 | m 1 |
| s 2 | m 2 | j 2 |
| d 3 | m 3 | v 3 |
| l 4 | j 4 | s 4 |
| m 5 | v 5 | d 5 |
| m 6 | s 6 | l 6 |
| j 7 | d 7 | m 7 |
| v 8 | l 8 | m 8 |
| s 9 | m 9 | j 9 |
| d 10 | m 10 | v 10 |
| l 11 | j 11 | s 11 |
| m 12 | v 12 | d 12 |
| m 13 | s 13 | l 13 |
| j 14 | d 14 | m 14 |
| v 15 | l 15 | m 15 |
| s 16 | m 16 | j 16 |
| d 17 | m 17 | v 17 |
| l 18 | j 18 | s 18 |
| m 19 | v 19 | d 19 |
| m 20 | s 20 | l 20 |
| j 21 | d 21 | m 21 |
| v 22 | l 22 | m 22 |
| s 23 | m 23 | j 23 |
| d 24 | m 24 | v 24 |
| l 25 | j 25 | s 25 |
| m 26 | v 26 | d 26 |
| m 27 | s 27 | l 27 |
| j 28 | d 28 | m 28 |
| v 29 | l 29 | m 29 |
| s 30 | m 30 | j 30 |
| d 31 | | v 31 |

LE FMF

Formateur de Moniteurs Fédéraux

Prérogatives

Organiser et encadrer les UF 1, 2 et 3 du monitorat fédéral.
Participer aux jury d'examen du monitorat fédéral.

Accès et formation

Être titulaire du BEES 1 depuis 2 ans, exercer dans les faits les fonctions de moniteur et être présenté par le directeur technique d'une école.

Suivre un stage de formation à l'occasion des UF 1 et 2 du calendrier national.

- ♦ Les problèmes de la formation et de l'évaluation sont abordés avec les stagiaires, ainsi que l'organisation des UF 1, 2 et 3.
- ♦ Ceux-ci assistent à une partie des cours de l'unité de formation et peuvent intervenir sur des thèmes préparés préalablement.

Encadrer une UF 3 avec un formateur désigné.

Évaluation et renouvellement

La participation à l'UF 1.2 est évaluée

Au cours de l'UF 1 et 2, les candidats préparent des interventions par écrit. La qualification est délivrée à ceux qui démontrent leurs capacités :

- ♦ Au cours de l'UF 1 et 2, à intégrer la complexité de la formation et des évaluations.
- ♦ Au cours de l'UF 3, à délivrer un discours cohérent, à encadrer correctement et à faire progresser les élèves moniteurs.

L'encadrement des UF 1, 2 et 3 par un FMF peut servir de support au dossier demandé pour l'examen du BEES 2.

La capacité à encadrer une UF 3 est évaluée

Le candidat assiste, dans le cadre d'une UF 3, à une formation "premier saut" dispensée par un moniteur en formation. A l'issue de chaque séquence pédagogique, le candidat formule par écrit les quelques phrases qui permettraient au moniteur stagiaire de progresser.

Renouvellement

La qualification est renouvelable tous les quatre ans, à condition :

- ♦ D'avoir encadré une UF 1, 2 et 3 pendant cette période.
- ♦ D'avoir participé à un jury d'examen du monitorat fédéral et à une réunion d'harmonisation.

LE BEES 2

Prérogatives : formation des cadres et entraînement

Accès et inscription

Posséder le BEES 1 depuis 2 ans (les sportifs de haut niveau sont dispensés de cette règle).

Le dossier d'inscription doit être envoyé à la DRJS de Toulouse au plus tard deux mois avant la session.

Dossier d'inscription

- Une demande d'inscription
- Trois enveloppes timbrées pour 50 g à l'adresse du candidat
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Deux photos d'identité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du parachutisme datant de moins de trois mois
- Une photocopie du BEES 1
- Une photocopie de l'attestation de réussite au tronc commun pour ceux qui l'ont passé

Examen

Groupe A, épreuve générale, coefficient 4

Un écrit portant sur la pratique de haut niveau (coefficient 2, durée 3 heures).

Un oral portant sur l'organisation et la réglementation nationale et internationale (code sportif FAI) du parachutisme (coefficient 1).

Groupe B, épreuve pédagogique, coefficient 4

Présentation et conduite d'une séance (coefficient 3). Le candidat fait un cours sur un point du programme de formation du BEES 1. Il dispose d'une heure de préparation, à l'issue de laquelle il doit fournir une présentation écrite de la séance.

Un entretien avec le jury (coefficient 1) sur la préparation et la présentation d'un rapport (à remettre au jury avant la session) sur l'organisation et la conception d'un stage de formation ou d'entraînement.

Groupe C, épreuve technique, coefficient 4

Technique personnelle (coefficient 1). Épreuve identique à celle du BEES 1 (arrêté du 26 décembre 1996).

Analyse et jugement vidéo de sauts de compétition (coefficient 1). Voltige, vol relatif ou voile-contact.

Capacités attendues pour l'obtention du BEES 2

Le candidat doit être capable :

- ♦ De s'exprimer correctement oralement et par écrit.
- ♦ De définir un programme de formation ou d'entraînement.
- ♦ De mettre en place les stages correspondants et d'en assurer la direction et le suivi.
- ♦ D'intervenir au cours de ces stages et d'en faire un bilan.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont prises en compte à réception de la fiche d'inscription, accompagnée du règlement des frais d'inscription. Elles sont enregistrées par ordre d'arrivée. Les chèques sont encaissés quinze jours avant le début du stage. Tous les stages font l'objet d'une convocation (Jeunesse et Sports ou FFP), à l'exception des stages organisés en région, où le rendez-vous est parfois donné directement par le formateur.

| STAGE | MONTANT | PAIEMENT DES SAUTS |
|---|--|---|
| Déclaration de mise en formation | 38,50 € frais de dossier et de documentation | |
| Test technique du monitorat | 100 €,00 | Le stagiaire paye ses sauts, ceux des testeurs ou des formateurs sont pris en charge par la FFP |
| Stage initiateur PA voltige, voile-contact vol relatif, free fly | 100 €,00 160 €,00 | |
| Moniteur fédéral et BEES 1 | | |
| UF 1 et 2 du calendrier fédéral | 160 €,00 | Le stagiaire paye ses sauts lors des largages en double, il ne les paye pas lors des largages solo. |
| UF 3 du calendrier fédéral | 100 €,00 | |
| BEES 1 | | |
| Stage de préformation | 100 €,00 | |
| UF 4 | 160 €,00 | |
| UF 5 | | Suivant accord avec la structure d'accueil |
| UF 6 PA voltige, voile-contact vol relatif, free fly | 100,00 € 160,00 € | Le stagiaire paye ses sauts, ceux des formateurs sont pris en charge par la FFP |
| UF 7 | 100,00 € | |
| UF 8 | 100,00 € | |
| UF 9 | 100,00 € | |
| Stage pédagogique en situation | | Suivant accord avec la structure d'accueil |
| Stage de formation PAC | 500,00 € | Le stagiaire paye ses sauts, ceux des formateurs sont pris en charge par la FFP |
| Stage en situation PAC | | Suivant accord avec la structure d'accueil |
| Stage tandem | 500,00 € | Le stagiaire paye ses sauts, ceux des formateurs sont pris en charge par la FFP |
| Stage en situation tandem | | Suivant accord avec la structure d'accueil |
| Examen du BEES 1 | | Le stagiaire paye ses sauts lors de l'épreuve technique, il ne paye pas ceux des testeurs |
| Formateur | | |
| Stage théorique du FMF | 100,00 € | |
| Examen du BEES 2 | | Le stagiaire paye ses sauts lors de l'épreuve technique, il ne paye pas ceux des testeurs |
| Plieur réparateur | | |
| Stage plieur première semaine | 160,00 € | |
| Stage plieur deuxième semaine | 160,00 € | |
| Stage réparateur | 160,00 € | |

FIGURES ASSOCIÉES

| | | | |
|--|------------------------------|--------------|-----------|
| Départ 2200 m | | 5"00 et - | 20 |
| Tirage au sort du groupe (1 ou 2) | | 5"50 | 19 |
| Groupe 1 | Groupe 2 | 6"00 | 18 |
| <i>Tour gauche</i> | <i>Tour droit</i> | 6"50 | 17 |
| <i>Looping arrière</i> | <i>Looping arrière</i> | 7"00 | 16 |
| <i>Looping avant</i> | <i>Looping avant</i> | 7"50 | 15 |
| <i>Tonneau droit</i> | <i>Tonneau gauche</i> | 8"00 | 14 |
| <i>Tour droit</i> | <i>Tour gauche</i> | 8"50 | 13 |
| | | 9"00 | 12 |
| | | 9"50 | 11 |
| Tours et loopings sont pénalisés comme en voltige, | | 10"00 | 10 |
| le tonneau suivant le barème ci-dessous : | | 10"50 | 9 |
| | | 11"00 | 8 |
| | | 11"50 | 7 |
| | | 12"00 | 6 |
| | | 12"50 | 5 |
| | | 13"00 | 4 |
| | | 13"50 | 3 |
| | | 14"00 | 2 |
| | | 14"50 | 1 |
| | | + | 0 |
| Désaxé | Jusqu'à 45° 0,1" tous les 5° | | |
| | Plus de 45° 15" ou 0/20 | | |
| Inclinaison | Jusqu'à 30° pas de pénalité | | |
| Cabré | 30° à 45° 0"4 | | |
| Piqué | Plus de 45° 15" ou 0/20 | | |

PA VOLTIGE

| | Voltige | PA | | PA |
|--------------------------|--------------|-----------|---------------|-----------|
| Départ 2200 m. Tirage au | 7"00 et - | 20 | 0,00 m | 20 |
| sort du groupe (1 ou 2) | 7"50 | 19 | 0,01 m | 19 |
| Groupe 1 | 8"00 | 18 | 0,03 m | 18 |
| <i>Tour gauche</i> | 8"50 | 17 | 0,05 m | 17 |
| <i>Tour droit</i> | 9"00 | 16 | 0,08 m | 16 |
| <i>Looping arrière</i> | 9"50 | 15 | 0,12 m | 15 |
| <i>Tour gauche</i> | 10"00 | 14 | 0,18 m | 14 |
| <i>Tour droit</i> | 10"50 | 13 | 0,24 m | 13 |
| <i>Looping arrière</i> | 11"00 | 12 | 0,32 m | 12 |
| | 11"50 | 11 | 0,40 m | 11 |
| Groupe 2 | 12"00 | 10 | 0,50 m | 10 |
| <i>Tour droit</i> | 12"50 | 9 | 0,60 m | 9 |
| <i>Tour gauche</i> | 13"00 | 8 | 0,75 m | 8 |
| <i>Looping arrière</i> | 13"50 | 7 | 0,90 m | 7 |
| <i>Tour droit</i> | 14"00 | 6 | 1,10 m | 6 |
| <i>Tour gauche</i> | 14"50 | 5 | 1,30 m | 5 |
| <i>Looping arrière</i> | 15"00 | 4 | 1,50 m | 4 |
| | 15"25 | 3 | 1,75 m | 3 |
| | 15"50 | 2 | 2,00 m | 2 |
| | 15"75 | 1 | 2,50 m | 1 |
| | + | 0 | + | 0 |

Pénalités pour les tours

Tour incomplet
Flèche au début du 1^{er} ou du 3^{ème}

Tous les 5° 0,1"
+ de 90° 16"

Tour dépassé

- de 180° non pénalisé
+ de 180° 16"

Inclinaison, cabré ou piqué

- de 30° non pénalisé
30° à 60° 0,6"
60° à 90° 2"
+ de 90° 16"

Pénalités pour les loopings

Terminer le 1^{er} loop avant l'horizontale (-) ou le continuer après (+)

- de 60° non pénalisé
60° à 90° 2"
+ de 90° 16"

Terminer le 2^{ème} loop avant l'horizontale (-) ou le continuer après (+)

- de 30° non pénalisé
30° à 60° 0,6"
60° à 90° 2"
+ de 90° 16"

Désaxement du 2^{ème} loop

- de 30° non pénalisé
30° à 40° 0,4"
40° à 50° 0,5"
50° à 60° 0,6"
60° à 90° 2"
+ de 90° 16"

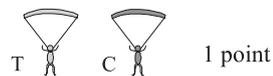
Inclinaison

- de 30° non pénalisé
30° à 60° 0,6"
60° à 90° 2"
+ de 90° 16"

VOILE CONTACT

Départ 2000 m
Trois minutes de travail

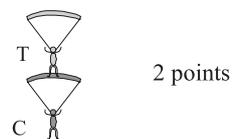
Départ testeur, 2" de chute, rattrapage de niveau par le candidat. Choix du côté



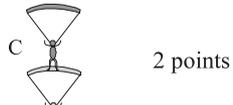
360° du testeur, 2" de vent arrière avant retour sur axe. Rattrapage de niveau par le candidat côté opposé à la figure 1



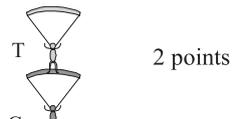
Appontage dessous centré



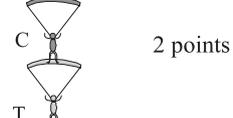
Perte de niveau par baïonnette du testeur. Appontage dessus par le candidat (centré)



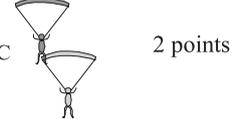
Rotation par dessus (centrée) du candidat



Rotation par dessus (centrée) du testeur. Prise du candidat



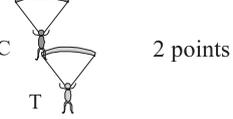
Lâcher reprise du centre vers le 7^{ème} caisson, par le candidat



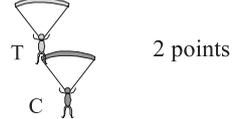
Passage 7^{ème} haut à 7^{ème} bas (petit côté) par le candidat



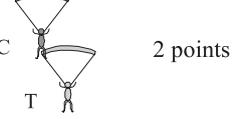
Passage 7^{ème} haut à 7^{ème} bas (petit côté) par le testeur



Passage 7^{ème} haut à 7^{ème} bas (grand côté) par le candidat



Passage 7^{ème} haut à 7^{ème} bas (grand côté) par le testeur



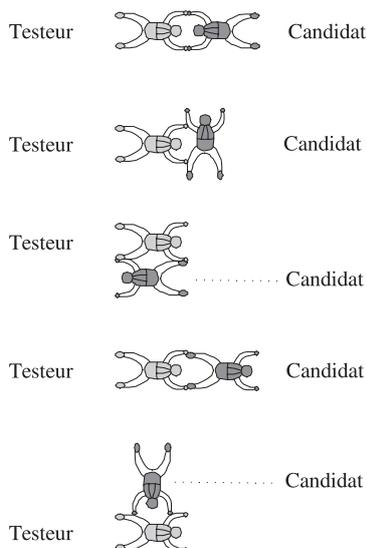
DES TESTS

VOL RELATIF

Départ 3000 m. 35" de travail. Le candidat est responsable du taux de chute (combinaisons, poids). Une séparation dangereuse ou en-dessous de 1000 m, une ouverture basse et toute faute de sécurité sont éliminatoires.

Séquence à deux

Sortie libre, testeur flotteur, candidat piqueur. Le côté de la deuxième figure est le même durant tout le cycle. Le testeur garde un axe de référence.



Une figure mal exécutée enlève 2 points.
Chaque figure vaut 1 point.

Figures libres à quatre

Une séquence tirée au sort parmi les quatre ci-dessous.

Sortie accrochée étoile, testeur en position flotteur. Le candidat doit :

En sortie : voler sans tension, lâcher les prises en restant au contact du testeur si la formation est instable.

En chute : voler avec précision, contrôler les inerties, avoir un bon visuel sur la formation, anticiper la figure suivante et mémoriser les points clé.

Au sol : analyser le saut, dégager les points clé, proposer de nouveaux objectifs.

| Séquence n° 1 | Séquence n° 2 | Séquence n° 3 | Séquence n° 4 |
|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | | |
| Étoile | Étoile | Étoile | Étoile |
| | | | |
| T canadien | Opale | Offset | Photon |
| | | | |
| Monopod | Diamant | Bipole | Corps à corps |
| | | | |
| Spinner | Crazy | Phallanx | Long stairstep |

PROGRAMME DES UNITÉS DE FORMATION

UF 1 Technique

La technique du saut école

La sortie d'avion (OA et PAC).

La chute libre : position, stabilité, figures, dérive. Positions autres qu'à plat face sol.

Sauts école (en OA, en chute, suivi vidéo).

L'action d'ouverture (OA et PAC). Les incidents et remèdes (OA et PAC). La procédure de secours.

Descente parachute ouvert, pilotage et navigation. Atterrissage, posers hors zone, sous voile de secours. La progression parachute ouvert. Etagement et séparation sous voile, règles de priorité et de sécurité.

La technique du parachutage

Principes de base et influence des différents paramètres.

Largage des élèves en OA (théorie et pratique).

Synthèse, application à l'avionnage.

Le suivi de parachutistes par des vidéomen.

Le matériel

Les parachutes école. Les parachutes pour le perfectionnement. Les parachutes à hautes performances, conditions d'accès, limites d'utilisation.

Les qualifications hand deploy et pull out.

Le tandem.

Déclencheurs de sécurité CYPRES et FXC 12000.

L'équipement personnel.

Vérifications d'embarquement. Vérifications de pliage. Autonomie au pliage et auto-vérification.

Les aéronefs.

Classification. Utilisation en largage : masse maximum, centrage, carburant, gouvernes, trim, instruments. Paramètres de vol et de largage. Descente à pleine charge, évacuation et atterrissage forcé.

Documents.

Aménagements et utilisation.

L'organisation des séances de sauts.

Moyens, encadrement, méthodologie.

Le rôle du responsable au sol, le rôle du responsable en vol. Le guidage des élèves : introduction, moyens, méthodologie, contraintes et limites.

Le pliage : le cours ; la salle de pliage.

Conduite à tenir en cas d'accident grave ou mortel.

UF 2 Pédagogie

Pédagogie Générale

Préparation et conduite d'un cours. Facteurs de la personnalité. Apprentissages et acquisition des habilités motrices.

L'enseignement du parachutisme

Relation enseignants/enseignés.

Programmes d'enseignement. Conduite des progressions OA et PAC. Conduite à tenir en cas de difficultés. Information sur la pratique par les personnes handicapées.

Binoculaires, vidéo sol, vidéo chute. : avantages, inconvénients, limites.

Exercices pratiques : la vidéo chute.

La communication, débriefing des sauts.

Tenue des carnets de sauts.

UF 3 Pratique

Formations d'élèves pour le premier saut.

Encadrement au sol et en vol et suivi d'élèves en progression : briefings, suivi des élèves en chute et parachute ouvert, debriefings. Largages, guidages radio, analyse de sauts en vidéo.

Encadrement en salle de pliage.

Tenue à jour des carnets de sauts.

UF 4 Matériel

Formation théorique

Matériaux utilisés pour la confection des parachutes. Fabrication et certification.

Réglementation concernant l'utilisation des parachutes et leur entretien.

L'ouverture de l'aile souple.

Terminologie.

Principe de fonctionnement et utilisation des déclencheurs de sécurité.

Formation pratique

Réception et montage d'un parachute.

Contrôles périodiques et entretien courant.

Technique du démêlage.

Technique du pliage (l'évaluation porte uniquement sur le pliage des voilures principales).

UF 5 Direction de séances de sauts

Organisation, encadrement et moyens.

Direction de séances de sauts.

Travail administratif lié au déroulement de la séance de sauts.

UF 6 Stages initiateur

Technique de saut dans la spécialité.

Programme de formation des élèves.

Formation en vol et suivi des élèves.

Règles de sécurité.

UF 7 Météo aérodynamique

Météo

Notions générales. Pression, température, humidité. Atmosphère standard et altimétrie.

Le vent. Stabilité et instabilité. Le cycle de l'eau, nuages, précipitations. Circulation générale ; différents types de situations ; formation et vie d'une perturbation.

Phénomènes dangereux pour le parachutisme.

Cartes et messages de situation et de prévision.

Aérodynamique

Notions générales sur l'écoulement de l'air.

L'écoulement de l'air autour d'un profil d'aile.

Forces aérodynamiques et principe du vol.

Caractéristiques et performances des voilures de parachutes. Influence de la voilure utilisée et de la masse du parachutiste.

Mécanique de vol

Vol bras hauts et pilotage aux commandes (freinage, virages et décrochages). Pilotage aux élévateurs.

Technique du poser et règles de sécurité.

La chute libre.

Forces en présence, accélération, vitesses limites.

Stabilité et figures de base.

UF 8 Réglementation

Notions générales de droit ; les institutions françaises et européennes. Le ministère des Sports et la fédération.

Rôle et influence de l'Union Européenne.

Structures associatives et commerciales.

Obligations liées à l'ouverture et à l'exploitation d'une école de parachutisme.

Obligations liées à l'exercice professionnel des métiers du parachutisme. Obligations liées aux activités commerciales.

Règles de pratique et encadrement.

Utilisation de l'espace aérien ; avions et pilotes.

Manifestations aériennes.

Incidents et accidents. Responsabilité et assurance.

UF 9 Physiologie

Notions générales.

Problèmes liés à l'altitude, baisse de pression et de température.

Problèmes liés aux changements d'altitude, les barotraumatismes.

Problèmes liés à la perception et au stress.

Accidentologie.

Aptitude et contrôle médical.

Prévention des traumatismes du rachis.

FORMATEURS ET TECHNICIENS HABILITÉS

| Techniciens habilités | Région | Tests techniques | Stages en situation | |
|--------------------------|------------|------------------|---------------------|--------|
| Archambault Philippe | IDF Nord | | | Tandem |
| Auvray Pierre | Sud-Est | MF et BE | PAC | Tandem |
| Balmay Roger | Sud-Ouest | | | Tandem |
| Battedou Christian | Sud-Ouest | MF et BE | PAC | Tandem |
| Chaloin Yves | IDF Nord | MF et BE | | |
| Chardavoine Marc | Sud-Est | MF et BE | PAC | Tandem |
| Ciccione Frédéric | Sud-Ouest | | | Tandem |
| Cotigny Franck | Nord-Ouest | MF et BE | PAC | |
| Deauraz Yves | Sud-Ouest | MF et BE | | Tandem |
| Eymard Gilles | Sud-Est | | | Tandem |
| François Jean-Claude | Sud-Est | MF et BE | | Tandem |
| Gainza Michel | Sud-Ouest | MF et BE | PAC | Tandem |
| Girardin Patrice | Sud-Est | MF et BE | | |
| Grisoni Paul | Sud-Est | MF et BE | PAC | |
| Herault Marcel | Nord-Ouest | MF et BE | | |
| Holleville Daniel-Michel | Sud-Ouest | MF et BE | | Tandem |
| Hugot Jullien | Sud-Est | MF et BE | PAC | Tandem |
| Jean Albert Loïc | La Réunion | | | |
| Jean Albert Michel | La Réunion | MF et BE | | |
| Knaff Jean-Pierre | Sud-Ouest | MF et BE | PAC | Tandem |
| Lauer Eric | Sud-Est | MF et BE | PAC | |
| Lubbe Christian | Sud-Est | MF et BE | | |
| Maccafferri Luca | Sud-Est | MF et BE | PAC | Tandem |
| Mahut Frank | Sud-Est | MF et BE | | |
| Malfait Bruno | Nord-Ouest | MF et BE | PAC | Tandem |
| Menoux Stéphane | Nord-Ouest | | | Tandem |
| Mesplede Bernard | Sud-Ouest | MF et BE | | Tandem |
| Metrot Olivier | Nord-Est | MF et BE | | Tandem |
| Metenier Joël | IDF Nord | | | Tandem |
| Morazzani Cédric | Sud-Ouest | MF et BE | PAC | Tandem |
| Nguyen Denis | Sud-Est | | PAC | Tandem |
| Obriot Jean-Paul | Nord-Est | MF et BE | | Tandem |
| Prunier Jean-François | Sud-Est | MF et BE | | Tandem |
| Rami Frédéric | Sud-Ouest | MF et BE | | Tandem |
| Roth David | Nord-Est | MF et BE | | Tandem |
| Rousseau Bernadette | Nord-Ouest | MF et BE | | |
| Saget Patrick | Sud-Est | MF et BE | PAC | |
| Serrel Benoit | Sud-Est | | PAC | Tandem |
| Seurin Jean-Marc | IDF Nord | MF et BE | | Tandem |
| Viret Jean-Pierre | Sud-Est | | | Tandem |
| Weber Robert | Nord-Est | MF et BE | | |

Formateurs de Moniteurs Fédéraux

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Christian Battedou | Sud-Ouest |
| Nadine Battedou | Sud-Ouest |
| Christophe Boderlique | Île-de-France Nord |
| Dominique Bueno | Sud-Est |
| Marc Chardavoine | Sud-Est |
| Bernard Costantini | Île-de-France Nord |
| Franck Cotigny | Nord-Ouest |
| Vincent David | Sud-Ouest |
| Michel Gainza | Sud-Ouest |
| Christophe Guertin | Sud-Ouest |
| Jean-Claude Hugot | Nouvelle-Calédonie |
| Michel Jean-Albert | La Réunion |
| Daniel Lacroix | Nord-Ouest |
| Eric Lauer | Sud-Est |
| Victor Losantos | Nord-Ouest |
| Luca Maccafferri | Sud-Est |
| Bruno Malfait | Nord-Ouest |
| Bernard Mesplède | Sud-Ouest |
| Olivier Métrot | Nord-Est |
| Cédric Morazzani | Sud-Ouest |
| Gilles Nicolas | Nord-Est |
| Michèle Renard | Nord-Ouest |
| David Roth | Nord-Est |
| Richard Roth | Nord-Est |
| Bernadette Rousseau | Nord-Ouest |
| Françoise Simons | Nord-Ouest |
| Jean-Pierre Viret | Sud-Est |
| Robert Weber | Nord-Est |

Responsables formation

| | | | |
|------------------|---|--|----------------------------------|
| FFP | Frank Mahut 06 64 22 54 68 | Nord-Ouest | Marcel Herault 06 64 23 35 07 |
| Sud-Est | Jean-François Prunier 06 64 23 49 59 | | Franck Cotigny 06 87 34 59 72 |
| Sud-Ouest | Frédéric Rami 06 61 61 29 78 Yves Deauraz 06 61 67 57 01 | Île-de-France Nord Nord-Est | Yves Chaloin 06 64 68 65 96 |

LA QUALIFICATION DE PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Elle est obligatoire pour plier son parachute personnel ou le parachute d'un tiers.

Accès et inscription

Être titulaire de la licence fédérale de l'année. Totaliser 300 sauts. Posséder le brevet C et réussir un test d'entrée comprenant :

- Le montage d'une voileure reçue en éléments séparés.*
- Un exercice de démêlage et de pliage d'une voileure principale.*
- Des questions théoriques.*

Le candidat doit posséder de bonnes connaissances de base sur le matériel (caractéristiques, montage, pliage, vérifications, systèmes d'ouverture, principe du trois anneaux) et démontrer une bonne dextérité pour le pliage.

Avant de se présenter au test, il est conseillé de s'entraîner avec un plieur qualifié afin d'acquérir une bonne technique de pliage et de démêlage et de savoir effectuer les opérations de base (montage d'une voileure, remplacement d'un hand deploy ou d'un glisseur, contrôle d'un trois anneaux, etc.).

Formation

La formation comprend deux semaines de stage, une phase de travail en double avec un plieur qualifié et un examen.

Première semaine de stage (correspond à l'UF 4 du BEES 1)

Formation théorique

Les parachutes, caractéristiques, certification. Matériaux. Terminologie. Réglementation. Autorisation d'emploi (normes françaises et européennes). Règles fédérales et constructeurs. Circulaires de sécurité, notes techniques. L'ouverture, voileures de type aile, voileures hémisphériques. Les déclencheurs de sécurité. Principe de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien.

Formation pratique

Montage d'un parachute. Contrôle des éléments séparés. Montage du déclencheur, de la voileure de secours et de la voileure principale. Contrôle du montage. Contrôles périodiques et entretien. Démêlage. Différentes techniques de pliage et conditionnement des voileures principales et secours. Règles de l'art.

Deuxième semaine : formation spécifique

Programme de formation

Perfectionnement au pliage des voileures de secours. Différents types de sac harnais. Conception, particularités de pliage. Pliage et conditionnement des matériels les plus répandus. Préparation à l'examen.

Statut de plieur stagiaire

Un test organisé en fin de deuxième semaine donne le statut de plieur stagiaire (valable deux ans), qui permet au candidat d'effectuer des pliages de parachutes de secours sous le contrôle d'une personne qualifiée.

Les stagiaires qui ont suivi l'UF 4 peuvent entrer directement en deuxième semaine si leur note de stage est supérieure à 14/20 et date au plus de deux ans.

Examen et renouvellement

Pour se présenter à l'examen, il faut justifier de 20 pliages de parachutes de secours.

Épreuves d'examen

- *Deux épreuves de contrôle et de pliage de secours.*
- *Une épreuve de démêlage.*
- *Une épreuve de montage.*
- *Une épreuve de conditionnement sur matériel inconnu.*
- *Un oral (réglementation, connaissance du matériel, déclencheurs de sécurité, etc.).*
- *Un écrit (réglementation, connaissance du matériel, déclencheurs de sécurité, etc.).*

Renouvellement

Justifier de 40 pliages de parachutes de secours tous les deux ans. Ces pliages doivent être inscrits dans un carnet de pliage.

LA QUALIFICATION DE RÉPARATEUR

Accès et inscription

Être titulaire de la licence fédérale de l'année. Réussir un test d'entrée ou posséder un CAP de couture.

Trois semaines de formation

Accueil, visite des ateliers.

Prise en main de la machine (préalable au test d'entrée).

Test d'entrée.

Les empiècements : de milieu, de bord de fuite, de bord d'attaque, de stabilisateur, sur cloison, sur couture principale, sur gousset, sous ruban.

Les bandes.

Intrados, extrados, cloison, cloison avec ouverture, quille, point d'attache.

Changement d'un cône de suspension.

Regansage.

Réfection de rubans.

Information théorique.

Pose d'œillets.

Réglementation.

Examen

Examen de fin de stage

Réparation + confection. Une journée en fin de semaine.

Évaluation

Réalisation de trois types d'empiècements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La FFP est déclarée comme organisme de formation professionnelle. Les stagiaires demandeurs d'emploi ou salariés pouvant bénéficier d'un congé individuel de formation ou d'un congé de reconversion peuvent obtenir un financement au titre de la formation professionnelle. Pour cela la fédération établit :

un plan individuel et devis de formation.

Le plan individuel et devis de formation est un document personnel établi en fonction des acquis antérieurs éventuels (initiateur, moniteur fédéral, plieur de secours etc.) et des objectifs visés (qualification préparée, durée de formation).

C'est un document interne à la FFP qui ne remplace en aucun cas les imprimés des ANPE ou des organismes intervenant pour le financement de la formation.

La FFP n'établit aucun devis pour des stages d'entraînement personnel ou des formations école (PAC ou traditionnelle). Seuls sont pris en considération les dossiers qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme professionnel dans un délai d'un à deux ans.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES relatifs à la formation

Loi du 16 juillet 1984

relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée.

Décret du 7 mars 1991

relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet d'état d'éducateur sportif, modifié.

Arrêté du 30 novembre 1992

fixant les contenus et les modalités d'obtention du brevet d'état d'éducateur sportif à trois degrés en application du décret du 7 mars 1991, modifié.

Arrêté du 26 décembre 1996

fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du BEES 1 parachutisme.

Annexe à l'arrêté du 8 mai 1974

relatif aux examens de formation spécifique du brevet d'état à trois degrés d'éducateur sportif (cet arrêté régit le BEES 2), modifiée.

Instruction du 17 mars 1999

relative aux conditions d'accès et d'inscription aux épreuves ou aux examens conduisant à la délivrance des brevets d'état d'éducateur sportif.

Instruction du 2 mai 2000

relative au BEES 1 parachutisme.

Instruction du 6 novembre 2002

relative à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les lois, décrets et arrêtés sont publiés au Journal Officiel et consultables sur le site "www.legifrance.gouv.fr".

Vous pouvez les consulter en bibliothèque, dans les DDJS ou à la FFP. Les instructions sont disponibles dans les DDJS et à la FFP.

PROFESSORAT DE SPORT

C'est un concours de recrutement de fonctionnaires de catégorie A. Il existe deux filières : la filière technique et la filière administrative.

La filière technique a pour but une affectation dans les fédérations sportives.

La filière administrative a pour but une affectation dans les services administratifs du ministère.

Les candidats issus des différentes disciplines sportives concourent ensemble. Il existe plusieurs concours :

Le concours externe, accessible sous condition de diplôme et quand le parachutisme figure sur la liste des sports inscrits.

Le concours interne, accessible aux agents de la fonction publique (d'état, territoriale et hospitalière), sous condition de diplôme et après cinq ans d'ancienneté.

D'autres voies d'accès sont possibles ; elles sont prévues pour résorber la précarité de l'emploi dans la fonction publique et concernent les personnels non titulaires du ministère des Sports.

Le concours haut niveau. Une sélection est opérée à l'entrée de la formation qui se déroule à l'INSEP.

Quel que soit le concours, à l'issue des épreuves, les candidats admis effectuent une année de formation en vue de leur titularisation.

La décision d'ouverture des concours, le nombre de postes, les dates d'inscription ainsi que les dates et lieux des épreuves sont fixés par arrêté. Ces renseignements peuvent être obtenus auprès des DRJS.

Pour chacun des concours, il existe des critères de report de limites d'âge, en fonction de situations particulières.

Les inscriptions se font auprès des DRJS.

ÉCOLES ET ADRESSES UTILES (carte établie le 21 janvier 2004)

Ministère des Sports

95 avenue de France, 75650 Paris Cedex 13
Tel 01 40 45 90 00
jeunesse-sports.gouv.fr

INSEP, 11 avenue du Tremblay 75012 Paris

Tel 01 41 74 41 00 - Fax 01 41 74 45 30
Bibliothèque du sport.
Formation au professorat de sport.
insep.jeunesse-sports.fr

Fédération Aéronautique Internationale

Avenue Mon-Repos 24, 1005 Lausanne CH
Tel 00 41 21 345 10 70 - Fax 00 41 21 345 10 77
sec@fai.org
fai.org

| | |
|--|---|
| La Réunion Pierrefonds 05 90 94 61 14 parabourbon@runnet.com | Nouvelle Calédonie 006 87 24 27 74 006 87 25 27 74 cepnc.skydiveworld.com |
| Saint-François Guadeloupe + 05 90 85 52 34 06 90 55 70 98 jm.beauvarlet@wanadoo.fr paraguad.com | Tahiti 006 89 41 34 89 006 89 72 66 77 |

Péronne
03 22 85 61 28 - 03 22 85 27 97
cedps@voonoo.net

Granville
02 33 91 76 02
parachutisme.normandie@aero-club.com
normandieparachutisme.fr.st

Dieppe
+ 02 35 84 81 97
cerpshn@wanadoo.fr
cerpshn.monsite.wanadoo.fr

Vannes
02 97 60 78 69
02 97 44 59 02
parabret@club-internet.fr

Laval
+ 02 43 53 53 02
nicole.athanase@wanadoo.fr
perso.wanadoo.fr/parachutisme.laval/

Thouars
+ 05 49 96 10 75
info@ontop.fr
ontop.fr

Saumur
02 41 50 45 27
02 41 50 79 35
cerps.saumur@laposte.net
multimania.com/parachutisme

Le Blanc
02 54 37 05 90
02 54 37 84 38
info@cerpco.com
cerpco.com

Guéret
+ 03 22 88 38 66

Royan
05 46 06 51 48
05 46 22 67 28
euro-phenix@infonie.fr
europhenix17.fr

Soulac sur Mer
05 56 73 60 53

Arcachon
05 56 54 73 11
05 56 54 18 49
paraclub.arcachon@wanadoo.fr
paraclub-arcachon.com

Bergerac
05 53 57 15 24
05 53 57 98 09
membres.lycos.fr/parachutisme24
parachutisme24@free.fr

Mimizan
+ 05 58 09 27 62
objpara@aol.com

Marmande
05 53 64 42 88
david.nick@freesbee.fr

Agen
05 53 68 23 00
05 53 96 63 08
parachutisme47@free.fr
agen-parachutisme.com

Bouloc
05 63 95 39 46
05 63 95 39 47
bouloc@veloce-skydive.com
veloce-skydive.com/bouloc

Cahors
05 65 21 00 54
05 65 21 08 47
cep46@wanadoo.fr
parachutisme.com

Pau
05 59 04 85 89
05 59 04 31 45
pau.parachutisme@laposte.net
veloce-skydive.com/paraclub-pau

Tarbes
06 14 34 58 42
+ 05 62 93 58 05
x.desailly.free.fr

Pamiers
05 61 68 72 00
05 61 60 64 39
pamiers@veloce-skydive.com
veloce-skydive.com/pamiers/

Albi
06 60 07 35 05
s.ortunez@hotmail.com
paraalbi.free.fr

Nîmes
06 60 13 88 03
Ecole_parachutisme_nimes@tiscalifr

Pujaut
04 90 26 41 83
04 90 26 40 84
cerplm@online.fr
skydivepujaut.com

Aix en Provence
04 42 26 07 35
04 42 93 02 04

Grenoble Saint-Geoirs
04 74 54 71 27
cep.grenoble@free.fr

Saint-Galmier
+ 04 77 74 33 44
jemaschmitt@wanadoo.fr

Le Puy
04 71 08 68 72
paraclubdupuy@wanadoo.fr

Bastia + 04 95 38 33 16
Propriano + 04 91 31 71 28

Maubeuge
03 27 67 98 31 - 03 27 67 93 77
paramaubeuge@hotmail.com
skydivemaubeuge.com

Lille Bondues
+ 03 20 98 20 16
celnpe@netcourrier.com
nordparaclub.fr.st

Frétoy le Château
+ 03 44 43 68 39
eiceps@wanadoo.fr
eiceps.org

Orléans
02 38 46 00 82
contact@parachutisme-orleans.net
parachutisme-orleans.net

Lens
+ 03 21 42 15 50
cerpl@wanadoo.fr

Laon
03 23 79 10 07
paralaon@wanadoo.fr

Brienne le Château
06 61 08 55 55
03 25 27 56 41
infos@cps-brienne.com
cps-brienne.com

Saint-Florentin
03 86 35 00 55
03 86 56 19 59
cerps89@hotmail.com

Metz Doncourt
03 87 06 15 65
03 87 06 15 66
ecole.para.metz@wanadoo.fr
paralorraine.com

Nancy
03 83 46 50 69 - 03 83 46 50 13
cerps-nancy-lorraine@wanadoo.fr
veloce-skydive.com/nancy

Strasbourg
03 88 84 48 48 - 03 88 84 81 20
infos@alsace-para.net
alsace-para.net

Montbéliard
03 81 90 21 06 - 03 84 57 65 21
luc.gruntz@wanadoo.fr
perso.wanadoo.fr/para-epnecf

Besançon
03 84 64 70 11 - 03 84 64 70 05
blondeauchristine@johndeere.com

Lapalisse
04 70 99 18 03 04 70 99 28 56
info@lapalisse-aero.com
lapalisse-aero.com

Lyon Corbas
04 72 90 07 08
04 72 51 51 17
lyonpara@free.fr
veloce-skydive.com/lyon-corbas

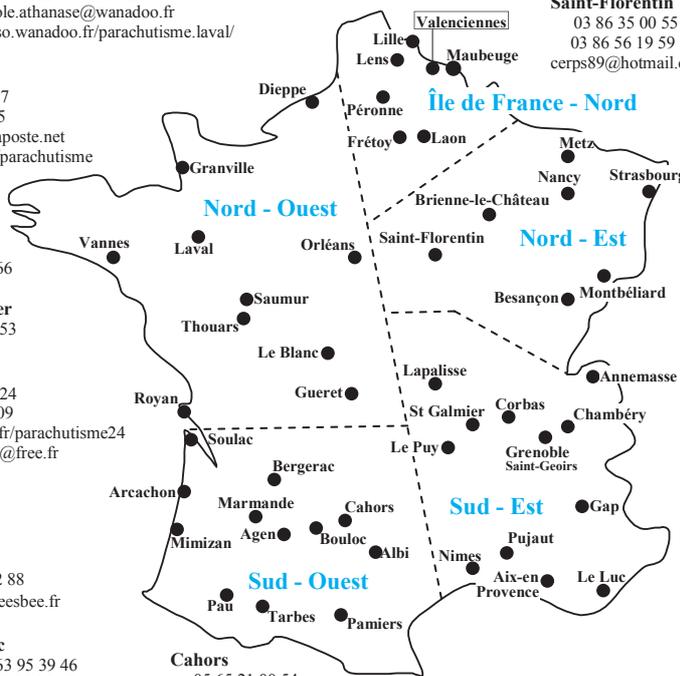
Annemasse
04 50 92 06 50
04 50 39 77 52
info@parachutisme74.com
parachutisme74.com

Chambéry
04 79 54 42 93 - 04 79 54 45 41
contacts@savoieparachutisme.com
savoieparachutisme.com

Gap Tallard
04 92 54 02 39
04 92 54 10 96
skydivegap@online.fr
skydivegap.online.fr

Tarade Aéro Service Gap
04 92 54 00 09
04 92 54 12 17
philippe@tarade.com
tarade.com

Le Luc
+ 04 94 60 72 83
jforlandini@wanadoo.fr



Établissement support pour la formation

CREPS Aquitaine
Nicolas Marty
683 cours de la Libération
33405 Talence cedex
05 56 84 48 00
05 56 84 48 01
formations@creps-aquitaine.com

Inscription aux examens d'état

Direction Régionale Jeunesse et Sports
Valérie Roisin
5 rue du Pont Montaudran - Halle aux Grains
BP 7009 31068 Toulouse Cedex 7
05 34 41 73 72 - 05 34 41 73 73
valerie.roisin@jeunesse-sports.gouv.fr

Inspecteur coordonnateur :

Yves Laffont
Direction Départementale Jeunesse et Sports de Saône et Loire
972 avenue du maréchal De Lattre de Tassigny
71031 Macon Cedex
03 85 21 99 19
yves.laffont@jeunesse-sports.gouv.fr

Centre National d'Enseignement à Distance

Domaine universitaire, BP 3, 38040
Grenoble Cedex 9
04 76 42 36 42 - Fax 04 76 03 41 99
grenoble@cned.fr - cned.fr